



Comment faire que que risque mon employeur et moi même.

Par **Ddletrib**, le **03/11/2023** à **09:38**

Bonjour à toute et à tous.

J'ai actuellement deux problèmes avec mon entreprise d'exploitation forestière.

Le premier c'est que je n'ai pas de fiche de paie et quand je la réclame je n'ai aucune réponse de mon entreprise , c'est une bataille pour l'avoir. Comment cela peut t'il être réglé.

Le deuxième problème est que j'ai signé un premier cdd du 02/04/2023 au 31/08/2023 jusqu'à présent rien d'anormal. Sauf que mon contrat premier contrat a pris fin et il mon proposé un deuxième cdd du 31/08 au 31/12/2023, mais il y a aucun contrat de travail à durée déterminée. J'ai signé aucun document pour ce renouvellement.

Qu'est ce que je risque et que risque mon employeur.

Ai-je toujours des obligations envers mon entreprise.

Merci pour vos réponses.

Par **Marck.ESP**, le **03/11/2023** à **10:19**

Bonjour, bienvenue

N'hésitez pas à prendre contact avec l'inspection du travail.

Par **janus2fr**, le **14/03/2024** à **08:58**

Bonjour,

Pour vos feuilles de paie, si la solution amiable ne fonctionne pas, il va vous falloir passer par

le conseil des Prud'hommes.

Pour l'absence de contrat signé après votre premier CDD, vous êtes alors de fait en CDI.
Continuez-vous à travailler ou avez-vous arrêté au 31/12/2023 ?